
Procès-verbal de la séance du Bureau du 13 octobre 2014

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 5)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 5)
<i>Appel nominal</i>	(p. 5)
<i>Adoption</i> des procès-verbaux des Bureaux des 10 juillet et 8 septembre 2014	(p. 5)
N°B-2014-0331 Mandat spécial accordé à M. le Conseiller délégué Gilles Vesco pour une mission à Montréal (Canada) -	(p. 9)
N°B-2014-0332 Mandat spécial accordé à M. le Président Gérard Collomb, ainsi qu'à MM. les Vice-Présidents David Kimelfeld et Alain Galliano pour un déplacement à Montréal (Canada), Boston, New York et Washington (Etats-Unis) -	(p. 9)
N°B-2014-0333 Bron - Acquisition des lots n°11 et 195 dépendant d'un immeuble de la copropriété Le Terraillon situé Bâtiment A, escalier 1, 15, rue Guynemer et appartenant à M. et Mme Mesmoudi Hamdache -	(p. 9)
N°B-2014-0334 Bron - Acquisition de 28 lots de copropriété dépendant d'un immeuble de la copropriété Le Terraillon situés 7-9-11-15, rue Guynemer, 12-14-22-28, rue Hélène Boucher et 34-38-40, rue Marcel Bramet et 25, rue Guillermin et appartenant à la SA d'HLM Gabriel Rosset -	(p. 9)
N°B-2014-0335 Bron - Acquisition des lots n°24 et 208 dépendant d'un immeuble de la copropriété Le Terraillon situé 13, rue Guynemer - bâtiment A - et appartenant à M. et Mme Ibrahim Koc -	(p. 9)
N°B-2014-0336 Bron - Acquisition d'un garage constituant le lot n°21 dépendant d'un immeuble de la copropriété le Terraillon situé 2, rue Guynemer - bâtiment B - et appartenant à M. et Mme Mebarek Khalfaoui -	(p. 9)
N°B-2014-0337 Bron - Acquisition d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n°386 et 536 de la copropriété Le Terraillon, situés au 18, rue Hélène Boucher et appartenant à M. Michel Chaboud -	(p. 9)
N°B-2014-0338 Bron - Acquisition des lots n°890 et 954 dépendant d'un immeuble de la copropriété Le Terraillon situé bâtiment D - 23, rue Guynemer et appartenant aux conjoints Dias Ferreira -	(p. 9)
N°B-2014-0339 Bron - Acquisition des lots n°73 et 257 dépendant d'un immeuble de la copropriété Le Terraillon situé bâtiment A - escalier 5 - 5, rue Guynemer et appartenant à M. et Mme Le Breton -	(p. 9)
N°B-2014-0340 Bron - Acquisition des lots n°412 et 562 dépendant d'un immeuble de la copropriété Le Terraillon situé bâtiment B - escalier 4 - 14, rue Hélène Boucher et appartenant à M. et Mme Jacques -	(p. 9)
N°B-2014-0341 Bron - Acquisition des lots n°394 et 544 dépendant d'un immeuble de la copropriété Le Terraillon situé 16, rue Hélène Boucher, bâtiment B, escalier 3 et appartenant à Mme Agathe Balmy -	(p. 9)
N°B-2014-0342 Bron - Acquisition des lots n°747 et 847 dépendant d'un immeuble de la copropriété Le Terraillon situé 26, rue Hélène Boucher - bâtiment C - escalier 7 - et appartenant à M. Antonio Cardoso et Mme Marie-José Neto -	(p. 10)

N°B-2014-0343	<i>Cailloux sur Fontaines - Acquisition d'une parcelle de terrain nu située chemin de Four lieu-dit La Racombe et appartenant aux consorts Jolyon -</i>	(p. 10)
N°B-2014-0344	<i>Cailloux sur Fontaines - Acquisition d'une parcelle de terrain nu située chemin de Four lieu-dit La Racombe et appartenant aux consorts Drevet -</i>	(p. 10)
N°B-2014-0345	<i>Cailloux sur Fontaines - Acquisition de 4 parcelles de terrain nu situées chemin de Four lieu-dit Le Grand Guillermet et appartenant à la SCI OESER -</i>	(p. 10)
N°B-2014-0346	<i>Cailloux sur Fontaines - Acquisition d'une parcelle de terrain nu située chemin de Four lieu-dit Le Grand Guillermet et appartenant à Mme Annie Bailly née Penard -</i>	(p. 10)
N°B-2014-0347	<i>Cailloux sur Fontaines - Acquisition d'une parcelle de terrain nu située chemin de Four lieu-dit Les Chaumes et appartenant à Mme Aurélie Carraz-Billat, née Pailler et Mme Jeannine Drevet -</i>	(p. 10)
N°B-2014-0348	<i>Craponne - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 100-102, voie Romaine et appartenant à la copropriété Le Hameau des Amandines -</i>	(p. 10)
N°B-2014-0349	<i>Fontaines sur Saône - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé 34 bis, rue Gambetta et appartenant à la copropriété 34 bis, rue Gambetta -</i>	(p. 10)
N°B-2014-0350	<i>Givors - Acquisition, à l'euro symbolique, des 4 parcelles de terrain nu composant la place Pasteur et appartenant à Réseau ferré de France (RFF) -</i>	(p. 10)
N°B-2014-0351	<i>Irigny - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Centre - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu et appartenant à la Commune -</i>	(p. 10)
N°B-2014-0352	<i>Lyon 2°- Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon C onfluence phase 1 - Acquisition, à titre gratuit, de terrains nus aménagés représentant des voiries situées rue Casimir Périer, rue Paul Scherrer, rue Denuzière et allée André Mure et appartenant à la Société publique locale (SPL) Lyon Confluence -</i>	(p. 10)
N°B-2014-0353	<i>Lyon 3°- Villeurbanne - Vaulx en Velin - Décines Charpieu - Meyzieu - Acquisition de diverses parcelles de terrain appartenant au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) et destinées à être incorporées au domaine public de voirie à l'issue de la réalisation de la ligne de tramway T3 - Abrogation de la décision de Bureau n°B-2009-1219 du 2 novembre 2009 -</i>	(p. 10)
N°B-2014-0354	<i>Lyon 6°- Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées 140 à 142, rue Garibaldi et appartenant à la Ville de Lyon -</i>	(p. 10)
N°B-2014-0355	<i>Lyon 8°- Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 32, avenue des Frères Lumière et appartenant à la copropriété L'Ecrin Lumière -</i>	(p. 10)
N°B-2014-0356	<i>Pierre Bénite - Acquisition d'un lot de copropriété situé 91, rue des Martyrs de la Libération et appartenant à M. Nguyen Binh Dupre -</i>	(p. 10)
N°B-2014-0357	<i>Saint Genis Laval - Acquisition d'une parcelle de terrain nu située 20, chemin de Moly et appartenant aux époux Traverse - Abrogation de la délibération du Conseil de communauté n°87-3632C du 26 janvier 1987 -</i>	(p. 10)
N°B-2014-0358	<i>Vaulx en Velin - Acquisition de diverses parcelles de terrain nu situées rue Maurice Moissonnier et appartenant à la Société Bouwfonds Maignan immobilier Grand Lyon -</i>	(p. 10)
N°B-2014-0359	<i>Vaulx en Velin - Acquisition de 2 parcelles de terrain situées rue Jeanne Morel et appartenant à la SNC Les Allées d'Eloïse -</i>	(p. 10)
N°B-2014-0360	<i>Villeurbanne - Acquisition, à titre gratuit, de 2 terrains nus situés à l'angle de la rue Florian et de l'avenue Saint Exupéry et appartenant à la SA PROMELIA -</i>	(p. 10)
N°B-2014-0361	<i>Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel Nord - Indemnité d'éviction à la SARL Nuances des biens situés 11, rue Hippolythe Kahn sur la parcelle cadastrée BD 132 - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel -</i>	(p. 10)
N°B-2014-0362	<i>Villeurbanne - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé à l'angle des 17 b et 19, rue Berthelot et 55 et 57, rue Antoine Primat et appartenant à la SCCV COME PRIMA -</i>	(p. 11)
N°B-2014-0363	<i>Bron - Cession d'un appartement et d'une cave, formant respectivement les lots n°39 et 23 de la copropriété La Caravelle situés au 356, route de Genas - bâtiment E, escalier 2, à M. Antonio Cardoso -</i>	(p. 11)
N°B-2014-0364	<i>Bron - Cession d'un appartement, d'une cave et d'un parking formant respectivement les lots n°1214, 1124 et 1404 de la copropriété Le Terrailon, situés au 11, rue Jules Védrières, Bâtiment D, escalier 11 à M. et Mme Mesmoudi Hamdache -</i>	(p. 11)
N°B-2014-0365	<i>Dardilly - Déclassement et cession à M. et Mme Michel Colon d'une partie du domaine public communal située chemin des Mouilles -</i>	(p. 5)

N°B-2014-0366	<i>Fontaines sur Saône - Revente à la Commune, d'une parcelle de terrain nu située 17, rue Pasteur -</i>	(p. 11)
N°B-2014-0367	<i>Lyon 2°- Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 2°phase - Cession, à la Société publique locale (SPL) Lyon Confluence, d'un terrain bâti formant la parcelle cadastrée BD 207, situé à l'angle de la rue Casimir Périer et du quai Perrache -</i>	(p. 11)
N°B-2014-0368	<i>Lyon 3°- Cession à M. Stéphane Canalis et Mme Ali ce Lucas des lots n°33, 34 et 60 dans un immeuble en copropriété situé 20, rue Moncey -</i>	(p. 11)
N°B-2014-0369	<i>Lyon 3°- Cession à M. Benjamin Larcelet des lots n°14, 15, 16, 35, 36 et 53 dans un immeuble en copropriété situé 20, rue Moncey -</i>	(p. 11)
N°B-2014-0370	<i>Lyon 3°- Projet Lyon Part-Dieu - Cession, à la Société civile immobilière de la construction vente (SCCV) Sky 56, de 2 parcelles de terrain nu, cadastrées AZ 282 et AZ 283, situées 128, avenue Félix Faure - Autorisation de signer l'avenant n°2 à la promesse synallagmatique de vente - Institution d'une servitude de passage et d'une servitude de passage temporaire -</i>	(p. 11)
N°B-2014-0371	<i>Lyon 7°- Cession à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) de divers lots de l'ensemble immobilier en copropriété situé 14, rue Crépet et 23, rue Félix Brun, de biens situés impasse Pré Gaudry, rue Clément Marot, rue Crépet, rue Félix Brun - Modification de la décision n°B-2014-0166 du Bureau du 10 juillet 2014 -</i>	(p. 11)
N°B-2014-0372	<i>Lyon 8°- Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz nord- Cession, à la société SEMCODA, d'un terrain nu formant le lot n°22, issu des parcelles cadastrées AN 269, AN 271 et AN 272, situé avenue Jean Mermoz, rue Capitaine Elisabeth Boselli et promenade Andrée Dupeyron - Autorisation donnée à la SEMCODA de déposer une demande de permis de construire sur ce lot -</i>	(p. 11)
N°B-2014-0373	<i>Saint Priest - Revente, à la Ville, de 2 lots de copropriété situés 13, rue Michel Petrucciani -</i>	(p. 11)
N°B-2014-0374	<i>Vénissieux - Cession de droits indivis par les consorts Pozzi à la Communauté urbaine de Lyon sur la parcelle de terrain nu située 35, rue Gaspard Picard grevée d'une communauté du sol -</i>	(p. 11)
N°B-2014-0375	<i>Vénissieux - Remboursement par la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) d'une indemnité de transfert, de frais notariés et des frais d'avocat liés aux libérations de lots de copropriété du centre commercial de Vénissieux et situé 19, avenue Jean Cagne -</i>	(p. 11)
N°B-2014-0376	<i>Lyon 2°- Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 2°phase - Autorisation donnée à la Société publique locale (SPL) Lyon Confluence de déposer une demande de permis de démolir un immeuble situé au 80, quai Perrache -</i>	(p. 11)
N°B-2014-0377	<i>Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terrailon - Institution d'une servitude de passage en souterrain d'une canalisation de distribution d'énergie électrique au profit d'électricité réseau distribution France (ERDF) sur une propriété communautaire située 356, route de Genas - Approbation d'une convention -</i>	(p. 11)
N°B-2014-0378	<i>Chassieu - Institution d'une servitude d'implantation d'un transformateur et de passage de canalisations électriques au profit de la société ERDF sur un terrain communautaire situé rue des Roberdières - Approbation d'une convention -</i>	(p. 11)
N°B-2014-0379	<i>La Mulatière - Institution d'une servitude de passage de canalisation publique souterraine pour le transport des eaux usées et pluviales sous une parcelle située 43, chemin de Fontanière et appartenant à la SCI de Fontanière - Approbation d'une convention -</i>	(p. 11)
N°B-2014-0380	<i>Garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM 3F immobilière en Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 6)
N°B-2014-0381	<i>Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) de l'Ain Dynacité auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 6)
N°B-2014-0382	<i>Garantie d'emprunt accordée à la société anonyme coopérative de production (SACP) d'HLM Rhône Saône habitat auprès de la Caisse d'épargne Rhône Alpes -</i>	(p. 6)
N°B-2014-0383	<i>Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Alliage habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 6)
N°B-2014-0384	<i>Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Vilogia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 6)
N°B-2014-0385	<i>Epreuves préalables à la réception des ouvrages d'assainissement et des canalisations d'eau potable - 3 lots - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 6)

N°B-2014-0386	<i>Maintenance, dépannage, et réparations des groupes électrogènes des stations d'épuration et de relèvement de la direction de l'eau et divers sites de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 6)
N°B-2014-0387	<i>Maintenance des systèmes d'automatisme et programmation sur les installations du service usines de la direction de l'eau - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure négociée sans mise en concurrence -</i>	(p. 6)
N°B-2014-0388	<i>Travaux de génie civil, d'étanchéité et de maintenance sur les ouvrages d'eau potable - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 7)
N°B-2014-0389	<i>Prestation de réservation d'emplacements de stands, d'espaces publicitaires, d'accréditations et de fournitures diverses à l'occasion du Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM) et du Marché international des professionnels de l'immobilier commercial (MAPIC) prévus au Palais des Festivals de Cannes, respectivement, du 10 au 13 mars 2015 et du 18 au 20 novembre 2015 - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure négociée sans mise en concurrence -</i>	(p. 7)
N°B-2014-0390	<i>Location, montage, démontage et entretien d'éléments de protection anti-intrusion - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres -</i>	(p. 11)
N°B-2014-0391	<i>Travaux de pose de mobilier urbain et métallerie - Lots n°1 et 2 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés -</i>	(p. 5)
N°B-2014-0392	<i>Sécurisation des déchèteries de la Communauté urbaine de Lyon par gardiennage physique - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 8)
N°B-2014-0393	<i>Balisage pour les travaux de mise en sécurité du tunnel sous Fourvière (TSF) - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 6)
N°B-2014-0394	<i>Travaux de peinture des supports et du matériel de signalisation lumineuse - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 5)
N°B-2014-0395	<i>Lyon 3°- Renault véhicules industriels (RVI) Feui llat Nord - Création de la voie nouvelle entre les rues Rochaix et Feuillat - Lot n°1 : voirie et réseaux divers (VRD) Béton - Modification de la décision n°B-2014-0300 du Bureau du 8 septembre 2014 -</i>	(p. 8)
N°B-2014-0396	<i>Marché communautaire attribué à la société RP Plus - Autorisation de signer l'avenant de transfert du marché à la société Communiquez -</i>	(p. 8)
N°B-2014-0397	<i>Chassieu - Saint Priest - Création d'une voie nouvelle de desserte par le sud d'Eurexpo dénommée LY 12 - Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché voirie et réseaux divers (VRD) -</i>	(p. 5)
N°B-2014-0398	<i>Lyon 7°- Parc Blandan - Esplanades et douves - Autorisation de signer un avenant n°2 au marché de maîtrise d'oeuvre -</i>	(p. 8)
N°B-2014-0399	<i>Lyon 3°- Mise à disposition, par bail emphytéotique, à La Poste habitat Rhône-Alpes, de l'immeuble situé 71, cours de la Liberté -</i>	(p. 12)
N°B-2014-0400	<i>Lyon 4°- Mise à disposition, par bail emphytéotique à l'Association Rhône-Alpes pour l'insertion sociale (ARALIS), de l'immeuble situé 79, rue Eugène Pons -</i>	(p. 12)
N°B-2014-0401	<i>Autorisation d'utilisation de la marque coworking Grand Lyon -</i>	(p. 8)
N°B-2014-0402	<i>Convention d'utilisation de la marque Vélo'v avec la société CITEGREEN -</i>	(p. 9)
N°B-2014-0403	<i>Lyon 2°- Protocole transactionnel pour une indemnisation à M. Didier Hamon -</i>	(p. 11)
N°B-2014-0404	<i>Demande de subvention auprès du Fonds social européen (FSE) à la Communauté urbaine de Lyon pour l'étude de gestion du FSE par la Métropole en 2015 -</i>	(p. 7)

Présidence de monsieur Gérard Collomb

Président

Le lundi 13 octobre 2014 à 10 heures 30, mesdames et messieurs les membres du Bureau, dûment convoqués le 6 octobre 2014 en séance par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Claire Le Franc pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal.

Madame Le Franc vous avez la parole.

(Madame Claire Le Franc est désignée et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, M. Bret, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Rivalta, Rousseau, Desbos, Chabrier, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Claisse), Le Faou (pouvoir à M. Abadie), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Picot), M. Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Laurent (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Vincent (pouvoir à M. Rousseau).

Absents non excusés : M. Lebuhotel.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte)

Adoption des procès-verbaux

des Bureaux des 10 juillet et 8 septembre 2014

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des Bureaux des 10 juillet et 8 septembre 2014. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais les mettre aux voix.

(Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons dans un premier temps passer les dossiers de monsieur le Vice-Président Crimier pour lui laisser le temps de revenir, j'espère qu'il ne sera pas retenu trop longtemps et nous allons passer à monsieur le Vice-Président Abadie.

N° B-2014-0365 - Dardilly - Déclassement et cession à M. et Mme Michel Colon d'une partie du domaine public communautaire située chemin des Mouilles - Direction de la voirie -

N° B-2014-0391 - Travaux de pose de mobilier urbain et métallerie - Lots n° 1 et 2 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés - Direction de la voirie -

N° B-2014-0394 - Travaux de peinture des supports et du matériel de signalisation lumineuse - Autorisation de signer le marché - Direction de la voirie -

N° B-2014-0397 - Chassieu - Saint Priest - Création d'une voie nouvelle de desserte par le sud d'Eurexpo dénommée LY 12 -

Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché voirie et réseaux divers (VRD) - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie rapporte les dossiers n° B-2014-0365, B-2014-0391, B-2014-0394 et B-2014-0397. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Mes chers collègues, le dossier n° B-2014-0365 concerne la Commune de Dardilly pour un déclassement et une cession à M. et Mme Michel Colon. Ces personnes ont sollicité la Communauté urbaine de Lyon afin d'obtenir la cession après désaffectation et déclassement d'une parcelle du domaine public communautaire situé chemin des Mouilles à l'angle de la route d'Ecully et à Dardilly. Cette parcelle fait 146 mètres carrés environ. L'enquête technique a montré qu'il y avait des réseaux, leur dévoiement sera donc à la charge des nouveaux propriétaires. L'ensemble des services communautaires a donné un avis favorable à ce déclassement. Ca ne remet pas en cause les dessertes et de circulation donc pas d'enquête publique et aux termes du compromis la cession interviendra au prix de 100 € le mètre carré, soit 14 600 € pour ce terrain conforme à l'estimation des domaines.

Le dossier n° B-2014-0391 concerne le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de 2 marchés de travaux de pose de mobilier urbain et métallerie sur le territoire de notre Communauté urbaine pour l'année 2015, il faudra dire territoire de la Métropole. Ce marché est décomposé en 2 lots géographiques, les lots n° 1 et 2. Ces prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert et chaque lot fera l'objet d'un marché à bons de commande pour une durée ferme de un an, reconductible 3 fois. Le présent dossier concerne donc l'autorisation donnée au Président pour signer lesdits marchés.

Le dossier n° B-2014-0394 concerne une procédure d'appels d'offres ouvert pour l'attribution du marché relatif aux travaux de peinture des supports et du matériel de signalisation lumineuse. Ce marché a pour objet l'attribution de travaux de peinture pour un engagement minimum de 48 000 € TTC et un engagement maximum de 192 000 € TTC, renouvelable 3 fois. La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 12 septembre 2014, a classé les offres et choisi la société ASSADA. Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ce marché.

Le dossier n° B-2014-0397 concerne pour les Communes de Chassieu et Saint Priest l'avenant n° 1 au marché voirie et réseaux divers (VRD) pour la création d'une voie nouvelle de desserte par le sud d'Eurexpo dénommée LY 12. Ce marché avait été notifié au groupement Guintoli RA/EHTP/SIORAT/RMF TP le 27 février pour un montant de 2 811 524,560 € HT.

En raison d'une perméabilité des sols concernant cette voie nouvelle, compte tenu de la vulnérabilité de la nappe de l'est lyonnais, la police de l'eau a demandé d'optimiser ces aménagements hydrauliques prévus en intégrant un dispositif de piégeage. Les adaptations complémentaires proposées ont été validées une fois le marché attribué. Pour s'y conformer, certaines prestations ont dû être modifiées et je vous fais grâce de l'ensemble de ces modifications. Ces travaux complémentaires entraînent donc une augmentation du montant du marché de 476 988,30 € HT mais il y a eu aussi des abandons de certaines prestations avec donc une diminution de 212 303,93 € HT, ce qui fait que le montant de l'avenant n° 1 revient donc à 317 621,24 € TTC. Il s'ensuit donc une augmentation de 10,39 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres lors de sa séance du 26 septembre 2014 a émis un avis favorable. Il est donc proposé au Bureau d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit marché.

Voilà, Monsieur le Président pour ces dossiers.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés, Mme Vessiller et M. Charles s'étant abstenus sur le dossier n° B-2014-0397.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° B-2014-0380 - Garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM 3F immobilière en Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° B-2014-0381 - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) de l'Ain Dynacité auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° B-2014-0382 - Garantie d'emprunt accordée à la société anonyme coopérative de production (SACP) d'HLM Rhône Saône habitat auprès de la Caisse d'épargne Rhône Alpes - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° B-2014-0383 - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° B-2014-0384 - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Vilogia auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° B-2014-0393 - Balisage pour les travaux de mise en sécurité du tunnel sous Fourvière (TSF) - Autorisation de signer le marché - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse rapporte les dossiers n° B-2014-0380 à B-2014-0384 et B-2014-0393. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Monsieur le Président, ces 5 dossiers portent sur des garanties d'emprunts, ils représentent 66 demandes de garanties d'emprunt pour un montant total de 33 934 976 € sur un total de 1 102 logements.

Le dossier n° B-2014-0380 concerne la SA d'HLM 3F immobilière en Rhône-Alpes pour la réhabilitation de 40 logements rue Laënnec dans le 8^e arrondissement de Lyon pour un montant garanti de 489 600 €.

Le dossier n° B-2014-0381 concerne des garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) de l'Ain Dynacité pour la construction de 16 logements à Sathonay Camp et l'acquisition en VEFA de 4 logements à Mions pour un montant total garanti de 1 397 145 €.

Le dossier n° B-2014-0382 concerne une demande de garantie d'emprunt accordée à la société anonyme coopérative de production (SACP) d'HLM Rhône Saône habitat pour l'acquisition en VEFA de 3 logements sur Villeurbanne. Le montant total garanti est de 140 250 €.

Le dossier n° B-2014-0383 concerne 53 demandes de garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Alliade habitat. L'ensemble des opérations menées porte sur 1 012 logements dont 698 opérations de réhabilitation, 162 acquisitions en VEFA et 152 constructions. Treize communes de l'agglomération vont bénéficier de ces opérations 8 logements à Caluire et Cuire, 8 logements à Craponne, 105 logements à Villeurbanne, 447 logements à Saint Fons, 132 logements à Tassin la Demi Lune, 19 logements à Lyon 3^e, 17 logements à Bron, 16 logements à Ecully, 21 logements à Feyzin, 29 logements à Vaulx en Velin, 192 logements à Vénissieux, 11 logements à Sainte Foy et 7 logements à Meyzieu. Pour l'ensemble de ces opérations, le montant total garanti de 29 737 653 €.

Le dossier n° B-2014-0384 concerne les garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Vilogia pour l'acquisition en VEFA de 19 logements rue de Saint Exupéry à Villeurbanne, le montant total garanti étant de 2 170 328 €.

Le dossier n° B-2014-0393, il s'agit monsieur le Président de vous autoriser à signer le marché à bon de commande ayant pour objet le balisage pour les travaux de mise en sécurité du tunnel sous Fourvière (TSF), et tous les actes y afférents pour une durée ferme de 18 mois. Ce marché serait signé avec le groupement d'entreprises AXIMUM/SEGEX/TARVEL avec un montant total HT de 300 000 € et TTC de 900 000 €. Ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur les pupitres :

Au paragraphe 2 du dispositif, il convient de lire :

"2° - Les dépenses au titre de ce marché seront imputées sur l'autorisation de programme globale P 12 - Ouvrages d'art et tunnels, individualisée sur l'opération n° 0P12O2907, le 13 janvier 2014 pour un montant de 38 047 000 € TTC au budget principal en dépenses.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014 et suivants - compte 2315 - fonction 822."

au lieu de :

"2° - Les dépenses au titre de ce marché seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal - section de fonctionnement et d'investissement - exercices 2014, 2015 et 2016."

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Brachet n'ayant pas pris part aux débats ni aux votes des dossiers n° B-2014-0380 et B-2014-0383 (article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° B-2014-0385 - Epreuves préalables à la réception des ouvrages d'assainissement et des canalisations d'eau potable - 3 lots - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de l'eau -

N° B-2014-0386 - Maintenance, dépannage, et réparations des groupes électrogènes des stations d'épuration et de relèvement de la direction de l'eau et divers sites de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de l'eau -

N° B-2014-0387 - Maintenance des systèmes d'automatisme et programmation sur les installations du service usines de la direction de l'eau - Autorisation de signer le marché à la suite

d'une procédure négociée sans mise en concurrence - Direction de l'eau -

N° B-2014-0388 - Travaux de génie civil, d'étanchéité et de maintenance sur les ouvrages d'eau potable - Autorisation de signer le marché - Direction de l'eau -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Vullien rapporte les dossiers n° B-2014-0385 à B-2014-0388. Madame Vullien, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VULLIEN, rapporteur : J'ai le pouvoir de Monsieur le Vice-Président Colin, je rapporte ses dossiers.

Le dossier n° B-2014-0385 concerne les épreuves préalables à la réception des ouvrages d'assainissement et des canalisations d'eau potable - 3 lots. C'est une autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert. C'est conclu pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année. Il y a des lots rive droite du Rhône et rive gauche du Rhône et des essais de compactage et épreuves d'étanchéité et de désinfection des conduites d'eau potable. Il n'y a pas de commande minimum mais des maximums que vous pouvez voir sur le dossier.

Le lot n° 1 a été attribué à l'entreprise SATER, le lot n° 2 également et le lot n° 3 à l'entreprise VEOLIA Eau pour un montant à chaque fois qui est indiqué de 360 000 € HT d'une durée ferme de un an.

Le dossier n° B-2014-0386 concerne la maintenance, dépannage, et réparations des groupes électrogènes des stations d'épuration et de relèvement de la direction de l'eau et divers sites de la Communauté urbaine de Lyon. C'est une autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert. L'entreprise qui a été retenue est Énergie plus pour un montant TTC de 360 000 € pour une durée ferme de 4 ans.

Le dossier n° B-2014-0387 concerne la maintenance des systèmes d'automatisme et programmation sur les installations du service usines de la direction de l'eau. C'est une autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure négociée sans mise en concurrence. Il vous est proposé, monsieur le Président, de signer avec l'entreprise A21 pour un montant annuel minimum de 50 000 € HT et maximum de 150 000 € HT pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Le dossier n° B-2014-0388 concerne des travaux de génie civil, d'étanchéité et de maintenance sur les ouvrages d'eau potable, l'autorisation de signer les marchés. C'est un marché de génie civil d'étanchéité et de maintenance sur les ouvrages d'eau potable qui comporte la mise en place de signalisation, des échafaudages, des travaux de génie civil, d'étanchéité, de terrassement, de réparation de clôture et de serrurerie. L'entreprise qui a été retenue lors de la séance du 26 septembre 2014 par la commission permanente est le groupement d'entreprises NOUVETRA/CARRION/BERTHOD. Il est donc proposé de signer pour un montant minimum annuel de 300 000 € HT et maximum 1 200 000 € HT pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VULLIEN.

N° B-2014-0389 - Prestation de réservation d'emplacements de stands, d'espaces publicitaires, d'accréditations et de fournitures

diverses à l'occasion du Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM) et du Marché international des professionnels de l'immobilier commercial (MAPIC) prévus au Palais des Festivals de Cannes, respectivement, du 10 au 13 mars 2015 et du 18 au 20 novembre 2015 - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure négociée sans mise en concurrence - Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance -

N° B-2014-0404 - Demande de subvention auprès du Fonds social européen (FSE) à la Communauté urbaine de Lyon pour l'étude de gestion du FSE par la Métropole en 2015 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld rapporte les dossiers n° B-2014-0389 et B-2014-0404. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, 2 dossiers.

Le dossier n° B-2014-0389 concerne l'autorisation de signer des marchés à bons de commandes pour réserver des stands pour 2 salons immobiliers, MIPIM et MAPIC avec un avis favorable.

Le dossier n° B-2014-0404, concerne au 1^{er} janvier 2015, la récupération dans le cadre de la Métropole, de la compétence insertion-emploi. Le Fonds social européen (FSE) est un des leviers important autour de cette politique en particulier en direction des PLI, maisons de l'emploi et missions locales. L'idée est de faire de 2015, une année de transition qui doit nous permettre de mieux appréhender la gestion du FSE et d'en déterminer les modalités et dans ce cadre-là, nous avons souhaité nous faire accompagner pour étudier de la manière la plus efficace possible ces dispositifs FSE avec un avis favorable.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

M. le Vice-Président BRET : Sur ce dernier dossier, l'objet de ce projet de décision ne pose aucun problème, il paraît même essentiel que la Communauté urbaine se dote d'une analyse sur cette gestion au moment où avec la création de la Métropole, elle va devenir le gestionnaire unique du FSE sur son territoire. Mais comme l'a dit le Vice-Président David Kilmelfeld dans sa présentation, il y a une vraie nécessité en 2015 de garantir la continuité du montant de financement des PLI de la Métropole. Il faut que pour la période de transition en 2015 il y ait une vraie continuité et surtout qu'il y ait l'assurance d'un maintien de financement auprès des opérateurs existants c'est-à-dire essentiellement Uni-est et la Maison de l'emploi pour le territoire de Lyon. Parce qu'à défaut, ceux-ci ne seraient plus en mesure d'alimenter les opérateurs de notre territoire qui sont différents selon les territoires mais qui existent et qui viendraient ensuite se tourner vers la collectivité locale, celle du PLI ou celle de Lyon pour la Maison de l'emploi. Je pense qu'au-delà de l'année 2015 et avec cette nécessité d'une vraie continuité c'est-à-dire que les fonds du FSE aillent bien vers ces organismes d'insertion PLI Uni-est et maison de l'emploi. Il faut que dans la définition de sa politique future, la Métropole tienne compte du rôle important des communes par l'intermédiaire des PLI qui ont 20 ans d'existence et de réalité sur le terrain. On joue un rôle dans le maillage local et la question de la prise en compte des publics dans la proximité, c'est la seule garantie que ces personnes qui sont le plus éloignées de l'emploi puissent trouver un accompagnement adapté. C'est un sujet sensible, la Métropole le prend dans ses compétences et je souhaite

que dans les semaines et les mois qui viennent on étudie les modalités mais il me paraît indispensable que la continuité dans un premier temps soit assurée le mieux possible.

M. LE PRESIDENT : Sur 2015, on ne bouge rien sur la suite, on se donne, évidemment comme sur beaucoup de choses, la capacité d'analyse de ce que l'on prend comme compétence. Je mets aux voix ces dossiers.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° B-2014-0392 - Sécurisation des déchèteries de la Communauté urbaine de Lyon par gardiennage physique - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la propreté -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Philip rapporte le dossier n° B-2014-0392. Monsieur Philip, vous avez la parole.

M. le Vice-Président PHILIP, rapporteur : Monsieur le Président, le dossier n° B-2014-0392 concerne une autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour le gardiennage physique des déchèteries. En pratique, ce sont donc 2 maîtres chiens qui vont tourner de façon aléatoire sur les déchèteries qui sont le plus à risque pour un coût qui va avoisiner les 300 000 € par an.

M. LE PRESIDENT : Comment ils appellent leurs déchèteries au Canada ?

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE : Des écos-centres.

M. LE PRESIDENT : C'est plus joli donc nous allons changer de vocabulaire, nous ne ferons plus de déchèteries mais des écos-centres.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président PHILIP.

N° B-2014-0395 - Lyon 3° - Renault véhicules industriels (RVI) Feuillat Nord - Création de la voie nouvelle entre les rues Rochaix et Feuillat - Lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) Béton - Modification de la décision n° B-2014-0300 du Bureau du 8 septembre 2014 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° B-2014-0398 - Lyon 7° - Parc Blandan - Esplanades et douves - Autorisation de signer un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou rapporte les dossiers n° B-2014-0395 et B-2014-0398. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur, en remplacement de M. le Vice-Président LE FAOU, absent : Monsieur le Président, puisque vous êtes dans les noms nouveaux au cours de ce dossier, je vais vous parler de 2 choses intéressantes qui s'appellent bastionnet et échauguette, le dossier n° B-2014-0398 à Lyon 7°, parc Blandan. Suite à la mise à jour d'ouvrages de fortifications enterrés en phase travaux, il est nécessaire de recourir à un avenant n° 2 pour prendre en compte les prestations complémentaires de la part de la maîtrise d'oeuvre. En effet, lors de la phase de terrassements des abords du château Lamotte,

le mur de fortifications a été dégagé, permettant de mettre à jour l'avancée du bastionnet sur la rue de l'Epargne. Il s'est avéré que celui-ci comportait une échauguette, petite guérite en bois ou en pierre qui est en surplomb, s'inscrivant dans la continuité du rempart.

La reconstitution de l'échauguette permettrait de redonner une limite claire à la parcelle du Château. L'architecte des bâtiments de France a donné son accord pour la réalisation de ces travaux, ce qui entraîne un avenant n° 2 pour un montant de 8 550 € TTC. Cela portera le montant total du marché à une augmentation de 5,14 % du montant initial. La commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 26 septembre 2014 a donné son accord et il est proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant.

Le dossier n° B-2014-0395 à Lyon 3° concerne une erreur matérielle. Lors du Bureau du 8 septembre 2014, le Bureau avait autorisé monsieur le Président à signer le marché pour le lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) Béton dans le cadre de l'aménagement de la voie nouvelle est/ouest entre les rues Germain David et Elie Paris et le réaménagement partiel de la rue Rochaix à la société ASTEN pour un montant de 757 209,06 € TTC. Suite à une erreur matérielle, le montant indiqué doit être modifié et devient 746 805,66 € TTC. Les autres éléments sont inchangés, voilà monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE, en remplacement de M. le Vice-Président LE FAOU, absent.

N° B-2014-0396 - Marché communautaire attribué à la société RP Plus - Autorisation de signer l'avenant de transfert du marché à la société Communiquez - Direction de l'information et de la communication -

M. LE PRESIDENT : Je rapporte le dossier n° B-2014-0396 qui vise à transférer une prestation de communication qui avait été donné à une société qui a fait l'objet d'une fusion-absorption et ainsi nous transférons le marché à la société qui a absorbé la première.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° B-2014-0401 - Autorisation d'utilisation de la marque coworking Grand Lyon - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze rapporte le dossier n° B-2014-0401. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Monsieur le Président, ce dossier vous propose d'approuver l'usage de la marque Grand Lyon par un collectif qui s'est formé avec notre appui entre les différents espaces coworking de notre territoire. Cela me permet de souligner que l'éclosion de ces espaces de coworking marque une véritable émergence d'une nouvelle forme de travail. Ce sont aussi des environnements qui sont très appréciés par des entrepreneurs en démarrage d'activités et d'ailleurs à ce titre, ils contribuent très fortement à notre éco-système d'innovation en rassemblant

des communautés de personnes qui se rejoignent, soit sur du partage de valeur, soit justement dans le cadre d'activités qui leur font écho. Alors la mission des temps et des services innovants avaient été mobilisés, il y a déjà quelques mois à la fois pour se mettre en veille et pour accompagner de la meilleure manière ces projets émergents, pour anticiper et donner corps à une approche globale et cela a donné lieu à la création d'un collectif entre différents espaces remarquables que sont la cordée, l'atelier des médias, écoworking, comptoir éthique, locomotive également. Il vous avait d'ailleurs été proposé de découvrir ces différents lieux, il y a une dizaine de jours sur une demi-journée. Ce collectif s'est formé autour de valeurs : le partage, la transparence, la bienveillance, l'égalité et ainsi ce collectif a pour mission finalement de partager des bonnes pratiques entre eux mais également de permettre la labellisation de nouveaux lieux et d'être dans le partage de savoir faire de la création et de ces espaces. Le transfert de compétence, ça donnera également naissance à un portail coworking Grand Lyon à l'image de ce que nous avons sur le covoiturage pour accompagner ce mouvement qui finalement permet de vraiment tisser des liens entre ces espaces et de mettre en réseau au travers de ces tiers lieux notre territoire. Je vous demande d'apporter le meilleur accueil à cette initiative.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° B-2014-0402 - Convention d'utilisation de la marque Vélo'v avec la société CITEGREEN - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Vesco rapporte le dossier n° B-2014-0402. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VESCO, rapporteur : Monsieur le Président, on reste dans les bonnes pratiques avec cette convention d'utilisation de la marque Vélo'v avec la société CITEGREEN. C'est une incitation ludique aux bonnes pratiques qui font du bien à ceux qui les adoptent et à la ville. Il s'agit d'un système de récompense des éco-gestes, ceux qui génèrent une faible empreinte de carbone, donc par l'accumulation de points pour chacun des déplacements. On commencerait par Vélo'v qui est emblématique, ça donne lieu à des bons d'achats, des places de spectacles, en tous cas, la collection de points qui permettent d'être monnayer de manière incitative. Evidemment, si ça donne satisfaction, on pourra bien sûr étendre ce système à d'autres pratiques de mobilités durables comme BLUELY, le covoiturage, Optimode, pourquoi pas les transports en commun et, bien sûr, au-delà à des pratiques liées à de la consommation énergétique voire le tri comme on l'a dit et autres pratiques durables. Voilà monsieur le Président, il nous est demandé de vous autoriser à signer cette convention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VESCO.

N° B-2014-0331 - Mandat spécial accordé à M. le Conseiller délégué Gilles Vesco pour une mission à Montréal (Canada) - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

N° B-2014-0332 - Mandat spécial accordé à M. le Président Gérard Collomb, ainsi qu'à MM. les Vice-Présidents David Kimelfeld et Alain Galliano pour un déplacement à Montréal (Canada), Boston, New York et Washington (Etats-Unis) - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

N° B-2014-0333 - Bron - Acquisition des lots n° 11 et 195 dépendant d'un immeuble de la copropriété Le Terrailon situé Bâtiment A, escalier 1, 15, rue Guynemer et appartenant à M. et Mme Mesmoudi Hamdache - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0334 - Bron - Acquisition de 28 lots de copropriété dépendant d'un immeuble de la copropriété Le Terrailon situés 7-9-11-15, rue Guynemer, 12-14-22-28, rue Hélène Boucher et 34-38-40, rue Marcel Bramet et 25, rue Guillermin et appartenant à la SA d'HLM Gabriel Rosset - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0335 - Bron - Acquisition des lots n° 24 et 208 dépendant d'un immeuble de la copropriété le Terrailon situé 13, rue Guynemer - bâtiment A - et appartenant à M. et Mme Ibrahim Koc - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0336 - Bron - Acquisition d'un garage constituant le lot n° 21 dépendant d'un immeuble de la copropriété le Terrailon situé 2, rue Guynemer - bâtiment B - et appartenant à M. et Mme Mebarek Khalfaoui - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0337 - Bron - Acquisition d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 386 et 536 de la copropriété Le Terrailon, situés au 18, rue Hélène Boucher et appartenant à M. Michel Chaboud - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0338 - Bron - Acquisition des lots n° 890 et 954 dépendant d'un immeuble de la copropriété Le Terrailon situé bâtiment D - 23, rue Guynemer et appartenant aux conjoints Dias Ferreira - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0339 - Bron - Acquisition des lots n° 73 et 257 dépendant d'un immeuble de la copropriété Le Terrailon situé bâtiment A - escalier 5 - 5, rue Guynemer et appartenant à M. et Mme Le Breton - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0340 - Bron - Acquisition des lots n° 412 et 562 dépendant d'un immeuble de la copropriété Le Terrailon situé bâtiment B - escalier 4 - 14, rue Hélène Boucher et appartenant à M. et Mme Jacques - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0341 - Bron - Acquisition des lots n° 394 et 544 dépendant d'un immeuble de la copropriété Le Terrailon situé 16, rue Hélène Boucher, bâtiment B, escalier 3 et appartenant à Mme Agathe Balmy - Délégation générale au développement

économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0342 - Bron - Acquisition des lots n° 747 et 847 dépendant d'un immeuble de la copropriété Le Terraillon situé 26, rue Hélène Boucher - bâtiment C - escalier 7 - et appartenant à M. Antonio Cardoso et Mme Marie-José Neto - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0343 - Cailloux sur Fontaines - Acquisition d'une parcelle de terrain nu située chemin de Four lieu-dit La Racombe et appartenant aux conjoints Jolyon - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0344 - Cailloux sur Fontaines - Acquisition d'une parcelle de terrain nu située chemin de Four lieu-dit La Racombe et appartenant aux conjoints Drevet - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0345 - Cailloux sur Fontaines - Acquisition de 4 parcelles de terrain nu situées chemin de Four lieu-dit Le Grand Guillermet et appartenant à la SCI OESER - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0346 - Cailloux sur Fontaines - Acquisition d'une parcelle de terrain nu située chemin de Four lieu-dit Le Grand Guillermet et appartenant à Mme Annie Bailly née Penard - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0347 - Cailloux sur Fontaines - Acquisition d'une parcelle de terrain nu située chemin de Four lieu-dit Les Chaumes et appartenant à Mme Aurélie Carraz-Billat, née Pailler et Mme Jeannine Drevet - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0348 - Craponne - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 100-102, voie Romaine et appartenant à la copropriété Le Hameau des Amandines - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0349 - Fontaines sur Saône - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé 34 bis, rue Gambetta et appartenant à la copropriété 34 bis, rue Gambetta - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0350 - Givors - Acquisition, à l'euro symbolique, des 4 parcelles de terrain nu composant la place Pasteur et appartenant à Réseau ferré de France (RFF) - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0351 - Irigny - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Centre - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu et appartenant à la Commune - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0352 - Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence phase 1 - Acquisition, à titre gratuit, de terrains nus aménagés représentant des voiries situées

rue Casimir Périer, rue Paul Scherrer, rue Denuzière et allée André Mure et appartenant à la Société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0353 - Lyon 3° - Villeurbanne - Vaulx en Velin - Décines Charpieu - Meyzieu - Acquisition de diverses parcelles de terrain appartenant au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) et destinées à être incorporées au domaine public de voirie à l'issue de la réalisation de la ligne de tramway T3 - Abrogation de la décision de Bureau n° B-2009-1219 du 2 novembre 2009 - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0354 - Lyon 6° - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées 140 à 142, rue Garibaldi et appartenant à la Ville de Lyon - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0355 - Lyon 8° - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 32, avenue des Frères Lumière et appartenant à la copropriété L'Ecrin Lumière - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0356 - Pierre Bénite - Acquisition d'un lot de copropriété situé 91, rue des Martyrs de la Libération et appartenant à M. Nguyen Binh Dupre - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0357 - Saint Genis Laval - Acquisition d'une parcelle de terrain nu située 20, chemin de Moly et appartenant aux époux Traverse - Abrogation de la délibération du Conseil de communauté n° 87-3632C du 26 janvier 1987 - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0358 - Vaulx en Velin - Acquisition de diverses parcelles de terrain nu situées rue Maurice Moissonnier et appartenant à la Société Bouwfonds Marnand immobilier Grand Lyon - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0359 - Vaulx en Velin - Acquisition de 2 parcelles de terrain situées rue Jeanne Morel et appartenant à la SNC Les Allées d'Eloïse - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0360 - Villeurbanne - Acquisition, à titre gratuit, de 2 terrains nus situés à l'angle de la rue Florian et de l'avenue Saint Exupéry et appartenant à la SA PROMELIA - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0361 - Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel Nord - Indemnité d'éviction à la SARL Nuances des biens situés 11, rue Hippolythe Kahn sur la parcelle cadastrée BD 132 - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0362 - Villeurbanne - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu situé à l'angle des 17 b et 19, rue Berthelot et 55 et 57, rue Antoine Primat et appartenant à la SCCV COME PRIMA - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0363 - Bron - Cession d'un appartement et d'une cave, formant respectivement les lots n° 39 et 23 de la copropriété La Caravelle situés au 356, route de Genas - bâtiment E, escalier 2, à M. Antonio Cardoso - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0364 - Bron - Cession d'un appartement, d'une cave et d'un parking formant respectivement les lots n° 1214, 1124 et 1404 de la copropriété Le Terrailon, situés au 11, rue Jules Védrines, Bâtiment D, escalier 11 à M. et Mme Mesmoudi Hamdache - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0366 - Fontaines sur Saône - Revente à la Commune, d'une parcelle de terrain nu située 17, rue Pasteur - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0367 - Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 2° phase - Cession, à la Société publique locale (SPL) Lyon Confluence, d'un terrain bâti formant la parcelle cadastrée BD 207, situé à l'angle de la rue Casimir Périer et du quai Perrache - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0368 - Lyon 3° - Cession à M. Stéphane Canalis et Mme Alice Lucas des lots n° 33, 34 et 60 dans un immeuble en copropriété situé 20, rue Moncey - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0369 - Lyon 3° - Cession à M. Benjamin Larcelet des lots n° 14, 15, 16, 35, 36 et 53 dans un immeuble en copropriété situé 20, rue Moncey - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0370 - Lyon 3° - Projet Lyon Part-Dieu - Cession, à la Société civile immobilière de la construction vente (SCCV) Sky 56, de 2 parcelles de terrain nu, cadastrées AZ 282 et AZ 283, situées 128, avenue Félix Faure - Autorisation de signer l'avenant n° 2 à la promesse synallagmatique de vente - Institution d'une servitude de passage et d'une servitude de passage temporaire - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0371 - Lyon 7° - Cession à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) de divers lots de l'ensemble immobilier en copropriété situé 14, rue Crépet et 23, rue Félix Brun, de biens situés impasse Pré Gaudry, rue Clément Marot, rue Crépet, rue Félix Brun - Modification de la décision n° B-2014-0166 du Bureau du 10 juillet 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0372 - Lyon 8° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz nord - Cession, à la société SEMCODA, d'un terrain nu formant le lot n° 22, issu des parcelles cadastrées AN 269, AN 271 et AN 272, situé avenue Jean Mermoz, rue Capitaine

Elisabeth Boselli et promenade Andrée Dupeyron - Autorisation donnée à la SEMCODA de déposer une demande de permis de construire sur ce lot - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0373 - Saint Priest - Revente, à la Ville, de 2 lots de copropriété situés 13, rue Michel Petrucciani - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0374 - Vénissieux - Cession de droits indivis par les consorts Pozzi à la Communauté urbaine de Lyon sur la parcelle de terrain nu située 35, rue Gaspard Picard grevée d'une communauté du sol - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0375 - Vénissieux - Remboursement par la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) d'une indemnité de transfert, de frais notariés et des frais d'avocat liés aux libérations de lots de copropriété du centre commercial de Vénissy et situé 19, avenue Jean Cagne - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0376 - Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 2° phase - Autorisation donnée à la Société publique locale (SPL) Lyon Confluence de déposer une demande de permis de démolir un immeuble situé au 80, quai Perrache - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0377 - Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terrailon - Institution d'une servitude de passage en souterrain d'une canalisation de distribution d'énergie électrique au profit d'électricité réseau distribution France (ERDF) sur une propriété communautaire située 356, route de Genas - Approbation d'une convention - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0378 - Chassieu - Institution d'une servitude d'implantation d'un transformateur et de passage de canalisations électriques au profit de la société ERDF sur un terrain communautaire situé rue des Roberdières - Approbation d'une convention - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0379 - La Mulatière - Institution d'une servitude de passage de canalisation publique souterraine pour le transport des eaux usées et pluviales sous une parcelle située 43, chemin de Fontanière et appartenant à la SCI de Fontanière - Approbation d'une convention - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0390 - Location, montage, démontage et entretien d'éléments de protection anti-intrusion - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° B-2014-0403 - Lyon 2° - Protocole transactionnel pour une indemnisation à M. Didier Hamon - Délégation générale aux

ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

N° B-2014-0399 - Lyon 3° - Mise à disposition, par bail emphytéotique, à La Poste habitat Rhône-Alpes, de l'immeuble situé 71, cours de la Liberté - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° B-2014-0400 - Lyon 4° - Mise à disposition, par bail emphytéotique à l'Association Rhône-Alpes pour l'insertion sociale (ARALIS), de l'immeuble situé 79, rue Eugène Pons - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRESIDENT : Elle s'est bien passée cette réunion ?

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : On peut dire que ça s'est bien passé, je suis relâché donc tout va bien jusqu'à maintenant.

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Crimier rapporte les dossiers n° B-2014-0331 et B-2014-0332, B-2014-0390, B-2014-0403, B-2014-0333 à B-2014-0364, B-2014-0366 à B-2014-0379 et B-2014-0399 et B-2014-0400. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Chers collègues, il s'agit d'autoriser monsieur le Président à signer quelques acquisitions, des cessions, des servitudes diverses et bail emphytéotique donc en résumant et regroupant, les dossiers n° B-2014-0348, B-2014-0349, B-2014-0351, B-2014-0352, B-2014-0354, B-2014-0355 et 2014-0360 et B-2014-0362 concernent les Communes de Craponne, Fontaine sur Saône, Irigny, Lyon 2°, Lyon 6°, Lyon 8° et Villeurbanne pour des acquisitions de voirie pour des acquisitions de terrains pour une surface de 17 718 mètres carrés sur des projets de proximité à destination de voirie. Ce sont des acquisitions à titre gratuit.

Les dossiers n° B-2014-0343, B-2014-0344, B-2014-0345, B-2014-0346, B-2014-0347, B-2014-0350, B-2014-0353, B-2014-0357 et B-2014-0359 concernent les Communes de Cailloux sur Fontaines, Craponne, Givors, Décines Charpieu, Lyon 3°, Meyzieu, Villeurbanne, Saint Genis Laval et Vaulx en Velin donc des acquisitions sur des projets de voirie pour une surface totale de 11 648 mètres carrés pour un coût global de 1 835 413 € dont 9 309 mètres carrés liés à la ligne T3 du Sytral de 1 824 243 €, c'est une régularisation de 2006. La DFI fait un gros travail de régularisation d'actes antérieurs.

Les dossiers n° B-2014-0333, B-2014-0334, B-2014-0335, B-2014-0336, B-2014-0337, B-2014-0338, B-2014-0339, B-2014-0340, B-2014-0341, B-2014-0342 concernent la Commune de Bron dans le cadre de l'opération ORU Terrailon. Il s'agit d'achat de 22 logements, 22 caves et 1 garage pour un montant de 957 184 €.

Le dossier n° B-2014-0356 concerne la Commune de Pierre-Bénite, c'est la rénovation du centre. Il s'agit d'une préemption d'un logement pour un montant de 140 000 €.

Le dossier n° B-2014-0358 concerne la Commune de Vaulx en Velin. Il s'agit d'un aménagement dans le cadre d'une PAE tase, c'est un achat de terrain de 2 016 mètres carrés pour un montant de 169 344 €.

Le montant total des acquisitions s'élève à 3 101 941 €.

En ce qui concerne les cessions, les dossiers n° B-2014-0363 et B-2014-0364 concernent la Commune de Bron, l'ORU Terrailon. Il s'agit de la revente de 2 logements, 2 caves et 1 parking pour des montants respectifs de 60 000 € et 79 000 €.

Le dossier n° B-2014-0366 concerne la Commune de Fontaines sur Saône. Il s'agit pour la réalisation d'un cheminement piéton, d'une cession de terrain à la Commune pour un montant de 20 000 €.

Le dossier n° B-2014-0367 à Lyon 2° concerne la SPLA Lyon Confluence, dans la ZAC, il s'agit de la cession d'un terrain et d'un bâtiment pour un montant de 344 102,50 €.

Les dossiers n° B-2014-0368 et B-2014-0369 à Lyon 3°, concernent un remembrement, la cession de 3 logements, 2 greniers et 1 cave d'une part, pour 105 000 € et, d'autre part, de 2 logements pour 179 000 €.

Le dossier n° B-2014-0373 concerne la Commune de Saint Priest. Pour une offre de logement social, il s'agit d'une cession d'1 logement et d'une cave pour un montant de 70 000 €.

Le dossier n° B-2014-0372 à Lyon 8° concerne la SEMCODA pour la réalisation de 23 logements dans la ZAC Mermoz nord. C'est une cession d'un montant de 347 158 € plus un dépôt de permis de construire.

Le montant total des cessions est de 1 114 260,80 €.

Ensuite les dossiers divers.

Le dossier n° B-2014-0374 concerne la Commune de Vénissieux, et la cession de droits indivis sur une cour commune pour une cession gratuite.

Le dossier n° B-2014-0371 à Lyon 7°, il s'agit de la ZAC des Girondins au profit de la SERL. C'est une modification de la décision du Bureau sur la répartition du prix global plus les évictions, et les frais de notaire. Il n'y a pas de coût modifié par rapport à la précédente décision, seulement un problème de répartition.

Ensuite, il y a 3 servitudes de passage, les dossiers n° B-2014-0377, B-2014-0378 et B-2014-0379 qui concernent les Communes de Bron, Chassieu et La Mulatière, elles ne sont pas liées mais c'est au profit des servitudes, au profit de ERDF et de la direction de l'eau dans le cadre de l'ORU de Bron Terrailon. Ce sont des servitudes de passage de canalisations électriques, servitudes de passage de canalisations électriques, une gratuite et une payante, et des servitudes de passage eaux usées et pluviales pour des montants relativement faibles de 100 €.

Le dossier n° B-2014-0376 à Lyon 2°, pour la société Lyon Confluence, concerne l'autorisation d'un dépôt de permis de démolir.

Le dossier n° B-2014-0370 à Lyon 3°, concerne une institution de servitude de passage temporaire pour la SCCV Sky 56.

Le dossier n° B-2014-0399 à Lyon 3°, concerne la réalisation de 7 logements en PLUS et de 3 PLAI. C'est la signature d'un bail emphytéotique avec un droit d'entrée de 1 090 040 €.

Le dossier n° B-2014-0400 à Lyon 4° concerne la réalisation de 22 logements en PLAI, c'est la signature d'un bail emphytéotique avec un droit d'entrée de 557 541 €.

Le dossier n° B-2014-0375 concerne la Commune de Vénissieux. Dans la ZAC de Vénissy, il s'agit du remboursement par la SERL d'indemnités, donc une recette de 112 096 €.

Le dossier n° B-2014-0361 concerne la Commune de Villeurbanne, pour la SARL Nuances dans la ZAC Gratte-ciel nord, avec une indemnité d'éviction de 455 000 €.

Le total de ces dossiers fait apparaître une recette globale d'environ 1 250 000 €.

Monsieur le Président, je rapporte également les dossiers de madame la Vice-Présidente Laurent qui est absente. Il s'agit des dossiers n° B-2014-0331 et B-2014-0332, B-2014-0390 et B-2014-0403.

Les dossiers n° B-2014-0331 et B-2014-0332 concernent 2 mandats spéciaux. Le premier est accordé à Monsieur le Conseiller délégué Gilles Vesco pour une mission à Montréal au Canada et le second accordé à Monsieur le Président Collomb ainsi qu'à messieurs les Vice-Présidents Kimelfeld et Galliano pour un déplacement à Montréal au Canada, à Boston, New York et Washington aux Etats-Unis.

Le dossier n° B-2014-0390, concerne l'autorisation donnée à monsieur le Président pour signer un marché suite à une procédure d'appel d'offres pour location, montage, démontage et entretien d'éléments de protection anti-intrusion sur les différents locaux ou chantiers.

Le dossier n° B-2014-0403 concerne à Lyon 2° un protocole transactionnel pour une indemnisation à M. Didier Hamon pour un montant de 705 €, suite à une requête au tribunal administratif concernant une action contentieuse pour un trou dans la chaussée.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. Collomb, Brumm, Le Faou (pouvoir à M. Abadie), Claisse n'ayant pas pris part aux débats ni aux votes des dossiers n° B-2014-0352, B-2014-0367 et B-2014-0376, et Mme Cardona. MM. Collomb, Da Passano (pouvoir à M. Claisse), Le Faou (pouvoir à M. Abadie), n'ayant pas pris part aux débats ni aux votes des dossiers n° B-2014-0371 et B-2014-0375 (article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

La séance est levée à 12 heures.
